

Fiche d'inscription 2020-2021

Stages d'arts plastiques ENFANTS

1 – Stages *cochez le ou les stage(s) souhaité(s)*

TERRE (8 -11 ANS) - VACANCES DE LA TOUSSAINT : mercredi 21 et jeudi 22 octobre 2020

COLLAGE (11 – 13 ANS) - VACANCES DE PRINTEMPS : mercredi 28 et jeudi 29 avril 2021

Les stages ont lieu au Centre Culturel Lucie-Aubrac de 14h à 17h. Le tarif d'un stage est de 65€ pour les 2 jours (6h au total), le matériel est compris.

2 – Renseignements

Nom et prénom :

Date de naissance (pour les mineurs) :

Nom du responsable légal (pour les mineurs) :

Adresse :

Téléphone(s) :

Mail :

Par quel moyen voulez-vous recevoir les informations concernant les stages au cours de l'année ? *cochez le moyen souhaité*

Uniquement par mail

Uniquement par courrier

Par mail et courrier

Écrivez tout ce qui vous semble utile de nous communiquer (ex: précautions médicales, allergies...):

AUTORISATIONS

Je soussigné(e), M ou Mme

autorise la publication sur le site de la ville ou dans la presse locale de photo de mon enfant ou de moi-même dans le cadre des Ateliers d'Arts Plastiques

autorise mon enfant à quitter le Centre Culturel après le stage:

Seul Accompagné de (Nom Prénom) :

Obligatoire

accepte que les informations transmises soient traitées par la ville de Trignac pour toute inscription aux ateliers d'arts plastiques municipaux. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement à l'issue de l'année en cours ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Fait à , le

Signature :

3 - Tarif et règlement *partie réservée au Service Vie Associative et Culturelle*

65€ pour le stage **TERRE**, réglé le , par

65€ pour le stage **COLLAGE**, réglé le , par



Conditions générales de fonctionnement Stage d'arts plastiques

- 1-** Le tarif des stages est le suivant :
Stage adultes : 58€ TTC par personne.
Stage enfants et jeunes : 65€ TTC par personne
Le matériel est fourni pour les stages enfants et adolescents. Pour les adultes, une liste du matériel nécessaire vous sera communiquée 2 semaines environ avant le stage.
- 2-** Il faut un minimum de 5 personnes pour que le stage puisse avoir lieu. En cas d'annulation, vous pourrez vous faire rembourser selon les conditions de remboursement ci-dessous (art. 6).
- 3-** Vous pouvez vous pré-inscrire auprès du Service Vie Associative et Culturelle, mais l'inscription est définitive seulement lors du règlement du stage dans sa totalité.
- 4-** Le règlement doit être effectué en une seule fois et au plus tard une semaine avant le début du stage (chèque à l'ordre *du Trésor Public*). Sans règlement, vous ne serez pas autorisé à participer au stage. Un reçu vous sera donné lors de votre règlement.
- 5-** Toute annulation doit être effectuée auprès du Service Vie Associative et Culturelle au plus tard 48h avant la date du stage.
- 6-** Le remboursement du stage est possible en cas d'annulation par la ville ou sur présentation d'un justificatif médical. Le remboursement s'effectue sous un délai d'environ deux mois après transmission d'un RIB auprès du Service Vie Associative et Culturelle.
- 7-** Les inscriptions et les règlements ont lieu uniquement au Service Vie Associative et Culturelle

Centre Culturel Lucie-Aubrac, 6 rue de la Mairie, 44 570 Trignac

Horaires d'ouverture

PERIODE SCOLAIRE: le mardi, jeudi et vendredi de 15h à 17h
et le mercredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

VACANCES SCOLAIRES : mardi et jeudi de 15h à 17h, mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et vendredi de 14h à 17h.

Tel : 02 40 90 32 48 / centre-culturel@mairie-trignac.fr / www.mairie-trignac.fr

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription pour les stages d'arts plastiques.

Fait à

le

Signature (représentant légal si mineur) :